

Association des plaisanciers de Morgat



Flash trimestriel – n° 23

Avec la participation de Dominique Bournerias, Catherine Marhic

Janvier-Février-Mars 2018

Galette des Rois

La « Galette des rois » a eu lieu le vendredi 5 janvier 2018 au local de l'Association. Cette sympathique tradition s'est déroulée en présence de Monsieur le maire, de Pascal Gerelli, directeur général des services ainsi que de nombreux adhérents.

Soirée « Choucroute »



Le 24 février dernier a eu lieu le repas de début d'année. La choucroute préparée par le traiteur d'Argol fut délicieuse. On pouvait compter une trentaine de convives.

Après l'apéritif traditionnel, nous avons pu déguster la choucroute. Puis un interlude, jeu d'esprit conçu et animé par Marcel et Éliane, a permis de faire une pause en attendant le dessert.

Bonne ambiance et compétition sympathique ont engendré hilarité et bonne humeur générale.

Les gagnants ont été récompensés par différents lots.

Pour clore le repas, tartellettes, café et liqueur de coings ont été largement appréciés par l'ensemble des convives.



Kig ha farz

Une quinzaine d'adhérents se sont retrouvés le 24 mars dernier, au Relais la Presqu'île à Argol pour un moment de convivialité. Le kig ha farz était, comme d'habitude, délicieux.

Navigation « côtière » de 2 à 6 miles d'un abri

Un abri est un endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi

que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Selon la réglementation division 240, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, l'armement de sécurité est le suivant:

- un équipement individuel de flottabilité 100N par personne embarquée (gilet de sauvetage) ;
- un moyen de repérage lumineux (torche étanche, lampe flash, cyalume) ;
- un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau flottabilité (142N) avec feu de retournement (bouée fer à cheval, perche), sauf si chaque membre d'équipage porte un équipement individuel de flottabilité muni d'un dispositif de repérage lumineux individuel (flash light) ;
- 3 feux rouges automatiques à main ;
- les moyens mobiles de lutte contre l'incendie adaptés au bateau (2 extincteurs si cuisine) ;
- un dispositif d'assèchement manuel (écope, pompe de cale, seau) ;

- un dispositif permettant le remorquage (point d'amarrage et bout de remorquage) ;
- une ligne de mouillage (ancre, chaîne, cordage,...) si poids lège (à vide) > 250 kg ou moteur > 6 cv ;
- un moyen de connaître les heures et coefficients de marée (bloc côtier ou support électronique) ;
- le pavillon national et les moyens de l'arborer (seulement en dehors des eaux territoriales) ;
- 1 compas magnétique étanche visible depuis le poste de pilotage (ou un support électronique avec boussole) ;
- les cartes marines ou extraits de la région fréquentée (papier ou support électronique) ;
- un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée (bloc côtier, plaquette ou support électronique) ;
- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) (bloc côtier, plaquette ou support électronique).

Non prévu dans la division 240 mais obligatoire sur les nouveaux bateaux :

- un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à la mer (échelle fixe ou de secours).

Le chef de bord, (désigné avant toute sortie en mer parmi les membres de l'équipage) est responsable de la conduite du navire, du respect des

règlements et de la sécurité des personnes embarquées. Il s'assure que tous les équipements et matériels de sécurité qui répondent aux dispositions de conformité du navire et à la division sont embarqués, en état de validité, adaptés à l'équipage et en bon état.

Nouvelles du port

- Le nouveau responsable de port a été nommé et prendra ses fonctions le 15 mai prochain.

- La nouvelle liste d'attente pour les places au port est publiée depuis le 19 mars dernier. Une diminution significative des demandes est à noter, 138 en octobre 2017, 115 à ce jour. Une vingtaine de nouvelles inscriptions a été enregistrée mais certaines personnes n'ont pas renouvelé leur inscription depuis la dernière publication. Cette liste est consultable sur le site de la mairie de Crozon (www.mairie-crozon.fr).

Liste du matériel de l'Association

Les modalités d'emprunt du matériel de l'Association ont été décrites dans le flash trimestriel précédent. Voici la liste du matériel disponible :

- Kärcher
- Ponceuse
- Coupe-bouts
- Chariot roulant

- Pompe de vidange
- Aspirateur

Manifestations à venir

- Visite de la Cidrerie de Rozavern (Telgruc) le 27 avril à 10h00. Cette visite sera suivie d'un repas au Relais la Presqu'île à Argol pour ceux qui le souhaitent.

- Journée « signalisation maritime sur l'île d'Ouessant » organisée le 2 juillet prochain (départ de Camaret avec la compagnie Pen Ar Bed, prise en charge par un guide de l'office du tourisme d'Ouessant, randonnée de 2 km sur la signalisation maritime, déjeuner dans un restaurant de l'île, visite du musée des phares et balises avec le guide).

Le coût est de 68,60€ par personne. L'inscription définitive avec règlement aura lieu début juin mais la réservation est dès à présent possible. Le nombre de personnes est limité (environ 30) ;

- L'assemblée générale de l'Association aura lieu le 28 juillet 2018 à 18h00.

- La fête annuelle (cochon grillé) se déroulera le 12 août 2018 à partir de 12h00.

Polos et casquettes à vendre

Pour information, des polos (tailles diverses) et des casquettes avec le logo

de l'Association sont encore disponibles au local.

Mails frauduleux

Certains adhérents ont signalé la réception de courriers électroniques ayant pour expéditeur l'association (en apparence seulement). Quelques consignes à suivre :

- ne jamais cliquer sur les liens figurant dans ces courriers électroniques ;
- ne jamais répondre à ce type de message.

Permanences

Tous les samedis (tous les jours, sauf dimanche et jours fériés en juillet et août) la permanence est assurée de 11h00 à 12h00.

L'accueil y est assuré par un membre du Bureau.
Tél. : 02 98 26 29 03 (aux heures d'ouverture).

Petites annonces

Ancre Fobligh E10



3,9 kg pour bateau 2,5 à 4,5 tonnes. Très bon état. Moitié prix du neuf 120 €

Guindeau



Guindeau manuel de marque ORVEA (Monza Italie) neuf, jamais monté, poupée et barbotin sur côté opposé. Grande vitesse de remontée équivalente à celle d'un guindeau électrique, avec très faible effort et une grande course.
250 €. Tél : 06 75 50 65 26

Bers



- 4 patins de soutien ; construction en tube diamètre 80 mm
- 2 pieds de calage bateau avec 2 supports (tubes diamètre 200 mm, longueur 700 mm, platine haute (300x300 mm) et basse (450x350 mm), épaisseur 8 mm
- Finition galvanisation à chaud

État neuf, vendu dans sa totalité Prix 800 €

Oceanis 323 Clipper



Bateau de conception 2007 et mis à l'eau en 2008 estimé à 54 000 €. Visible sur bords à Camaret.

Inventaire sur demande.
Contact : elisabethdoutre@hotmail.fr

06 25 33 80 15

Voile



GSE Elvstrom 24,5m²
Mylar/Taffetas
Coupe triradiale Z4TE
300g/M²
Guindant 10,73 4,73/10,13
Bon état, contrôlé par voilier professionnel 450 € à débattre

Sun Odyssey 34.2



Année 1997
Visible au port de Morgat
A vendre 40 000 €
06 52 32 39 76

Association des plaisanciers de Morgat Box 7 Port de Morgat 29160 Crozon

Adresse mail : apmorgat@gmail.com

site internet <https://sites.google.com/site/apmorgat/home>